

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO, MIRALLES, BAYEC, BESSAA, CHAPUIS, DANILLON, GRISVARD, LE FOLL, MOUFFLETTE, TESSE, ZANON

Secrétaire de Séance : Bernard DANILLON

Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOUPEAU

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu.

M. Chapuis souhaite que l'on inscrive sur le présent compte rendu son vœu d'informer les conseillers municipaux sur leur droit à la formation, et sollicite un débat sur la vie associative.

M. le Maire demande ensuite au conseil de modifier l'ordre du jour.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

1) Non renouvellement du bail du Presbytère → approuvé à l'unanimité sachant que le locataire actuel ne paie plus ses loyers.

2) Paiement d'une somme de 4 339€ correspondant à la scolarité extérieure 2007-2008 de 8 enfants de la Clé des Champs scolarisés dans les écoles de Gisors. Cette somme aurait dû être normalement réglée par le budget du RPI → approuvé à l'unanimité.

3) Encaissement de 2 chèques de 7.62€ émanant des Pompes Funèbres de Magny en Vexin → approuvé à l'unanimité.

4) Opération de sauvegarde et de mise en sécurité du lavoir de Valécourt

M. le Maire fait un historique de l'opération en indiquant qu'elle a été réalisée et pilotée par M. Chapuis qui a opéré de façon isolée et sans l'avoir préparée en concertation avec le conseil municipal qui avait pourtant des arguments à présenter pour que la réussite soit au rendez-vous.

M. le maire considère que trop de risques ont été pris tant au niveau de la sécurité sur le chantier que pendant les périodes de poses en utilisant la salle périscolaire à mauvais escient, ce qui aurait pu en causer la fermeture (sécurité des personnes et législation de la salle périscolaire)

M. le Maire précise enfin que le dossier de la rénovation du lavoir sera dorénavant confié à la commission de l'urbanisme et fera l'objet d'une question à la prochaine réunion de ladite commission. L'association CONCORDIA est définitivement exclue des prochaines interventions de restauration.

M. Chapuis répond que la convention a été mal rédigée en amont, qu'il n'y avait pas de calendrier, pas d'échéance, qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès des responsables.

Il trace une description de son passé en matière d'encadrement de la jeunesse et de ses capacités de mener à bien une action semblable à celle qui nous préoccupe.

5) Renouvellement du bail de Pierre Jaffres

M. le Trésorier demande de prendre une délibération pour valider ce renouvellement de bail pour 3 ans → approuvé à l'unanimité.

6) Poteaux à incendie

a) *Devis de remise en état des hydrants*: la Société VEOLIA se propose de faire une révision complète de 12 poteaux (nombre des hydrants à faire vérifier !) à incendie de la commune et de ses 6 hameaux. Le coût de l'opération s'élève à 5036.15€

b) *Convention de vérification et d'entretien des hydrants* : VEOLIA propose une convention pour 1 an, renouvelable pour l'état des lieux et la maintenance des appareils de lutte incendie. Coût : 107€ HT par hydrant → approuvé à l'unanimité.

7) Sécurité Routière

En préambule à la démonstration qui sera faite, M. le Maire précise que le hameau de Beaugrenier n'a pas été exclu de l'opération, mais qu'il fera l'objet d'une étude approfondie et précise lorsque la déviation « poids lourds » sera mise en place.

M. Tessé fait remarquer qu'il est sollicité à ce sujet par les habitants de Beaugrenier auxquels il faudrait donner une information plus précise.

M. Miralles fait la synthèse des réunions qui ont été faites sur le sujet, en prenant en compte les remarques émises dans les 20% de réponses des habitants.

Il renouvelle les 3 grands principes du projet (limitation de vitesse, sens interdits, nature des limitations de vitesse) et propose une réunion publique le vendredi 19 septembre à 20h. Un courrier sera adressé à tous les habitants de la commune pour les inviter à cette réunion et répondre à l'attente des habitants de Beaugrenier.

Une réunion de synthèse sera faite après la réunion publique, et la commission de sécurité sera convoquée pour finaliser le projet (avec la gendarmerie, les pompiers, le Conseil Général, et la DDE)

- Appels d'offre
- Réalisation du projet

→ le déroulement de cette opération est approuvée à l'unanimité.

8) Réfection de la route d'Hérouval

Le projet est abandonné. Il pourrait être remplacé par la réfection de certaines routes du village qui méritent d'être refaites, compte tenu de leur état.

M. le Maire propose la rue Soins, la rue du Pasteur Lorriaux et la rue du Puits à Hérouval.

Mme Bessaa propose la rue du Lavoir à Valécourt. → approuvé à l'unanimité.

9) Restauration de la façade sud de l'église St Martin

Les employés des Sociétés Charpentier et Courageux seront sur place dès le lundi 8 septembre pour entamer les travaux.

10) Circuit de randonnée « Balade en boucle sur Parnes et Montjavoult »

La CCVT demande de prendre une délibération pour que le circuit soit inscrit dans le programme global et ainsi validé → approuvé à l'unanimité.

M. le Maire profite de l'occasion pour demander à M. Danillon de rouvrir tous les sentiers de randonnée passant sur le territoire de Montjavoult.

M. Grisvard sera associé à l'opération de même que Pierre Jaffres pour le côté technique.

11) Rémunération du Personnel

M. le Maire demande aux conseillers d'attribuer une prime exceptionnelle pour le surcroît de travail donné aux 2 employés des services techniques et à la secrétaire de mairie.

Depuis 5 mois la municipalité en place et son maire en particulier, ont demandé à ses employés une réactivité et une attention particulière dans les travaux à effectuer, ce qui a provoqué une charge non négligeable dans le volume de travail et dans le temps. Cette prime est largement justifiée et s'élèvera à 200€ net. Elle sera payée fin septembre → approuvé à l'unanimité.

12) Nomination d'un « Correspondant défense »

A la demande de la Préfecture, le conseil municipal doit élire un « Correspondant défense » faisant parti des élus municipaux.

M. Miralles, seul candidat, est élu à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1) CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

M. le Maire signale qu'il s'est mis en rapport avec les instances du CAUE et précise que c'est la première démarche à entreprendre avant d'aborder les études du PADD et du PLU.

Les techniciens du CAUE se déplaceront sur la commune pour la visiter entièrement.

Ils reviendront présenter la commune en 3 dimensions à l'occasion d'une réunion avec les conseillers municipaux.

M. le Maire demande à MM. Danillon et Chapuis de se pencher sur le sujet afin que ce dossier soit traité avec un maximum de sérieux et de professionnalisme.

Nous devons être exemplaires à tous les niveaux (Informations, concertation avec tous les organismes qui pourraient nous apporter des éléments positifs).

Il demande à M. Danillon d'inscrire à la prochaine réunion d'urbanisme et de Développement Durable les 2 questions suivantes :

- Le lavoir de Valécourt
- L'ouverture des sentiers à Montjavoult.
- M. Danillon fera un exposé sur l'antériorité du projet PADD-PLU au cours de cette même réunion.

2) Nettoyage des berges du Cudron

M. Danillon signale que tous les riverains du Cudron ont été circularisés et sollicités pour ce nettoyage avant la fin septembre. En conséquence le point sur les réponses sera fait début octobre.

3) Etang sur la commune de Montagny :

M. le Maire signale que des éléments reçus, il ressort que cet étang ne fait pas entrave au cours du Cudron. Des anciens habitants de Valécourt affirment que le niveau du Cudron n'a pas baissé depuis de très nombreuses années et que son cours a le même débit qu'il y a 50 ans.

M. Chapuis semble être septique et interviendra, à titre personnel, sans engager la commune auprès de la police de l'eau (ONEMA) pour avoir des précisions supplémentaires. M. le Maire signale que les techniciens de cet organisme ont déjà été sollicités et se sont rendus « in situ ». C'est leurs conclusions qui ont été remises.

3) Achat d'une épareuse :

M. Grisvard signale que l'achat de cet appareil servant à l'entretien des bas côtés des talus et les bords des routes, n'est pas opportun, car la machine proposée par le vendeur nécessitera un entretien onéreux. Il est préférable de négocier un marché avec l'entrepreneur chargé de cet entretien actuellement, avec une ou deux interventions supplémentaires par an (voir sous forme de contrat), afin d'englober ainsi un certain nombre de tâches récurrentes effectuées actuellement par les employés communaux → dont acte sur ce sujet.

4) Rentrée scolaire

M. le Maire précise que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée et que tous les travaux concernant le groupe scolaire ont été exécutés en temps et en heure.

5) Arrêt du bus pour les collégiens, sur la place de l'église :

Mme Bessaa soulève le problème concernant cet arrêt de car scolaire et demande de le jumeler avec un autre arrêt.

La proposition sera faite auprès du Conseil Général gestionnaire des transports scolaires dans le département de l'Oise.

6) Aire de jeux :

M. le Maire demande à M. Zanon de se préoccuper de cette promesse que nous avons faite à plusieurs parents.

7) Questionnaire adressé aux personnes du 3è âge :

Ce document a été confié à Mme Bellières, présidente de l'Association « l'Age d'Or ».

Mme Bessaa se rapprochera de Mme Bellières pour récolter ces questionnaires et pour les envoyer à la CCVT avant le 15 septembre 2008.

8) Lettre recommandée envoyée par M. Philippe Gautier, agriculteur à Hérouval :

M. le Maire avait indiqué, par erreur que la municipalité avait nettoyé le champ occupé par les gens du voyage, après leur départ.

Or c'est M. Gautier qui a pris en charge ce nettoyage, la municipalité n'ayant nettoyé que les bas côtés de la route. M. le Maire fait donc amende honorable.

9) Bulletin municipal (n°2)

M. Danillon informe l'assistance que le bulletin est en cours de réalisation. Il sera prêt pour la fin du mois de septembre.

10) Brocante 2009 :

Une brocante sera organisée soit par la municipalité, soit par une association le dimanche 6 septembre 2009. Mme Bessaa est chargée de contacter l'association « le Bonheur est dans le pré », à ce sujet.

11) MONTJAVOULT « Village fleuri »

M. le Maire a chargé Mme Mouflette de cette opération. Elle devra se rapprocher de M. Chapuis et Mme Bessaa pour préparer et présenter un projet qui devra être agréé par l'ensemble du conseil municipal.

12) Plan du village.

M. le Maire demande à M. Chapuis de préparer une esquisse de ce qui pourrait être fait pour présenter notre village sous forme de plan ou de dessin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à midi.

M. le Maire demande à l'assistance, si quelqu'un désire poser une ou deux questions à un des membres du conseil.

Une seule question a été posée.

11 SEP. 2008



Le Maire,
Gérard LUBRANO